

## Note Annexe

### 2021 DVD 23 Communication de la Maire : Bilan des États généraux du stationnement

À partir des années 1950, le stationnement de véhicules automobiles a occupé l'espace public dans les rues de Paris. Après un demi-siècle d'une politique pensée pour favoriser la circulation et le stationnement des voitures, la direction donnée à la Ville depuis le début du 21<sup>e</sup> Siècle permet la diminution du trafic automobile grâce à la mise en place de solutions qui permettent le développement des transports en commun, de la pratique du vélo et de tous les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

La municipalisation du stationnement a permis la rotation plus importante des véhicules garés et une baisse de la fraude.

En 2021, 50% de l'espace public parisien est dédié à la voiture alors qu'elle ne représente que 10% des déplacements.

Depuis le début de la crise sanitaire, les déplacements ont diminué de 13% mais ceux effectués à vélo ont fortement augmenté. De nouvelles pistes cyclables ont été créées, les Rues aux Écoles multipliées et le contexte a rappelé que deux tiers des déplacements à l'intérieur de Paris se faisaient à pieds ce qui impose de faire du piéton l'acteur central de l'espace public.

Dans les prochaines semaines, la quasi-intégralité du territoire parisien passera en Zone 30. 60 000 places de stationnement en surface seront supprimées durant la mandature.

En novembre 2019 a été décidée la tenue d'États Généraux du stationnement. Ils se sont tenus fin 2020-début 2021. La consultation en ligne a recueilli plus de 15 000 contributions, des consultations ont réuni associations et professionnels et 23 citoyens ont participé à une conférence citoyenne.

Les priorités définies par les citoyens sont : végétaliser l'espace public, réduire les nuisances, multiplier les aménagements qui favorisent la proximité, élargir les trottoirs, faire respecter le code de la route et de la rue ...

Plus spécifiquement sur le stationnement, les demandes sont les suivantes : réguler le stationnement des deux roues, rapprocher les prix du stationnement en surface et en sous-sol, réserver le stationnement en surface aux professionnels et aux personnes handicapées, créer un péage urbain, agrandir et développer les parkings relais aux portes de Paris. La suppression des places de stationnement doit permettre de végétaliser la Ville.

Les principales mesures qui vont être mises en place sont :

- 1000 nouvelles places de livraison et 1000 places réservées aux vélos-cargos.
- L'instauration de tarifs avantageux pour les professionnels, qu'ils circulent en voiture ou en 2 roues motorisés.
- Permettre aux professionnels habitant en grande couronne de bénéficier des cartes pro.
- 1000 nouvelles places seront réservées aux personnes handicapées,
- Plus de 1000 nouvelles places Mobilib' seront créées.
- Le stationnement des véhicules à basses émissions demeurera gratuit.

## *Groupe Paris en Commun*

- Mettre en place un stationnement payant pour les 2 roues motorisés. Le tarif sera de moitié inférieur à celui des voitures. 5000 places seront créées. Un tarif résident pourra être appliqué pour les deux-roues motorisés.
- Le doublement du tarif visiteur pour inciter les automobilistes à se garer en sous-sol.
- Le tarif résident ne sera pas modifié. Une personne ne pourra être titulaire que d'une carte de résident.
- Le stationnement dans les bois sera payant. Un tarif avantageux sera proposé le samedi et le dimanche demeurera gratuit.
- Proposer, après la fin des négociations avec les concessionnaires, un abonnement dans les parkings souterrains à prix attractif.

↑